

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE1829

présenté par  
Mme Thomin

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 7 par les deux phrases suivantes :

« Une initiation aux enjeux agricoles est inscrite dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire non agricole. Ces enjeux seront traités en interdisciplinaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire non agricole une initiation aux enjeux agricoles de notre pays. L'approche pédagogique de ces enjeux sera mise en œuvre de manière interdisciplinaire.

Dans le cadre du cursus scolaire, l'initiation aux enjeux agricoles de l'ensemble d'une classe d'âge, sert la promotion des métiers du secteur et participe au renouvellement des générations en suscitant des vocations nouvelles. Dans un contexte où près de 80% de la population française habite en ville (données 2020 de l'Insee), cette initiation est tout particulièrement destinée aux jeunes éloignés de l'environnement rural.